

SOUTIEN AUX INITIATIVES D'URBANISME TRANSITOIRE

Modèle du dossier de candidature

Ce document est issu du règlement d'intervention (annexes A et B) annexé à la délibération n° CP 2017-522.

1. PRESENTATION DU PORTEUR DE PROJET

2. PRESENTATION DE DE L'INITIATIVE

Description

- du site et du territoire,
- des intentions et objectifs de l'initiative,
- de l'effet attendu sur le projet (impulsion, accélération, accompagnement),
- des actions proposées en matière d'animation et de valorisation,
- des modalités de clôture des actions transitoires.

Éléments de faisabilité

- calibrage financier
- planning prévisionnel
- contraintes et solutions proposées
- modalités de fonctionnement
- partenariats envisagés
- informations complémentaires

3. ELEMENTS D'ANALYSE

En quoi l'initiative est-elle innovante ?

- En quoi l'initiative favorise le développement territorial et apporte de la « valeur ajoutée territoriale » (notamment dans le cas d'initiatives pour l'implantation d'activités économiques temporaires sur des sites voués à muter) ?
- Comment prend-elle en compte les besoins des (futurs) usagers (habitants, actifs, touristes, etc.) ? En quoi l'initiative permet-elle d'impulser et de tester de nouveaux usages ?
- Quel est son impact environnemental ? En quoi l'initiative amorce-t-elle la transition écologique ?
- Quel est l'effet levier des actions d'impulsion et de préfiguration pour le projet d'aménagement ultérieur à mener sur le site sur l'anticipation des phases opérationnelles ultérieures (conditions de « sortie » des initiatives temporaires) ?
- Quelles sont les actions prévues en matière de réemploi au regard des investissements réalisés pour l'initiative transitoire ?

Quelles sont les modalités d'évaluation et de bilan de l'initiative ?

4. ANNEXES (FACULTATIVES)

- Cartes et photographies du site et/ou du territoire
- Devis
- Liste des documents de références sur le territoire (dossier de création de ZAC, études, ...).

Pour information : Annexe A du règlement d'intervention

*La grille d'analyse des dossiers de candidature
Détail des objectifs en matière d'innovation et exemples d'actions possibles*

OBJECTIFS	SOUS-OBJECTIFS	ACTIONS SPECIFIQUES POSSIBLES
Favoriser le développement territorial et apporter de la « valeur ajoutée territoriale »	Développer l'attractivité du site	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Actions participant à l'identification du site et à la qualification de son image ▪ Expérimentation de nouveaux usages (innovants ?) de manière transitoire sur des friches et/ou des espaces en devenir ▪ Expérimentations architecturales et sociales
	Viser des modèles économiques nouveaux	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Intégration dans les actions d'impulsion/ de préfiguration les problématiques de Circuits courts, d'économie sociale et solidaire, d'économie collaborative, d'économie culturelle et créative, de locaux low-cost, de télétravail,... ▪ Programmation temporaire de locaux répondant aux nouveaux usages (petites surfaces, espaces et fonctions partagés...) ▪ Développement de nouveaux partenariats, liens avec le tissu local et les acteurs du projet ▪ Innovation des montages proposés pour assurer l'animation et le fonctionnement des usages proposés
Répondre aux besoins des (futurs) usagers (habitants, actifs, touristes, etc.), impulser et tester de nouveaux usages	Impliquer les usagers et les acteurs locaux tout au long des projets	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maison de projet, maquette numérique, ▪ Signalétique, mise en lumière, ▪ Dispositifs participatifs, partenariats avec des associations locales / des établissements scolaires ou d'enseignement supérieur, ▪ chantiers participatifs,
	Améliorer le cadre de vie / résoudre une carence tout au long des projets	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Préfiguration de nouveaux espaces publics ou cheminements ▪ Mobilier temporaire ▪ Préfiguration d'espace vert / végétalisation temporaire ▪ Activités temporaires de loisirs (installations sportives, installations de convivialité et de jeux, parcours patrimonial, cirque, théâtre de verdure, restauration/bar...) ▪ Installation temporaire d'activités agri urbaines (jardin pédagogique, jardin solidaire, plantations, , serres, bacs hors sols, plantation d'une vigne...)
	Accompagner les chantiers	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Installations pérennes ou éphémères devant les chantiers (expositions temporaires, vidéos) Signalétique
Maîtriser les impacts environnementaux et amorcer la transition écologique	Préserver et valoriser les ressources naturelles	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Actions de phytoremédiation ▪ Actions temporaires participant du respect de la biodiversité (hôtel à insectes, ruches...), de la limitation de la perméabilisation des sols (espace de pleine-terre)
	Optimiser le fonctionnement au regard des enjeux environnementaux	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Limitation de l'îlot de chaleur urbain, ▪ Gestion des déchets (circuits-courts et actions de ré-emploi des matériaux de chantier), ▪ sobriété énergétique, récupération des eaux de pluie, gestion des risques, limitation des nuisances

Evaluer et conforter l'effet levier des actions d'impulsion/de préfiguration sur le projet d'aménagement	Par rapport au projet urbain ou de territoire à venir (en quoi cela répond à des besoins identifiés face aux enjeux du territoire, en quoi cela permet-il de « tester » des usages futurs.)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Impacts des actions sur les éléments du projet urbain (usages et programmes) : renforcement de la centralité, amélioration de la mixité, développement de l'accessibilité, offre nouvelle d'espaces et services publics, renforcement de l'attractivité... ▪ Impulsion et test d'usages futurs ▪ Expérimentation d'éléments de programmes
	Par rapport à la mise en œuvre opérationnelle du projet (en quoi cette démarche influence le montage du projet et devient à ce titre un « nouveau mode de faire »)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appui à la définition du projet, impact sur la programmation, ▪ Gestion des phases de transition, anticipation des phases opérationnelles suivantes (conditions de « sortie » des initiatives) ▪ Nouvelles conditions d'émergence des projets
	Par rapport aux montants des investissements concédés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Au regard de la valeur nouvelle apportée (en termes d'usage, de dynamique, d'identité...) ▪ Possibilité de réemployer les aménagements et équipements déployés (locaux provisoires, signalétique...) sur le site ou sur un autre site

Mise à jour : novembre 2018